

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 février 2019

Présents : Claudie COLLANGE, Daniel MOURTON, Jean-Luc ISACCO, Paul NEME, Christian ROUDAIRE, Éric ROFFET,

Absents : THOMAS JM – BERTRAND P – PIGEON A

Secrétaire de séance : ROUDAIRE C

En présence de la secrétaire de mairie.

MISE EN PLACE DU PRET RELAIS

Madame le Maire informe l'Assemblée que la commune a besoin de trésorerie. En effet, des travaux ont été réalisés au cours de l'année 2018, les factures ont toutes été réglées et aucune subvention n'a été versée. Dans l'attente, de la régularisation de la situation, il faut apporter des fonds et en conséquence elle a sollicité plusieurs organismes de crédit pour présenter des propositions de prêts qu'elle soumet au Conseil.

Trois simulations sont proposées par le CREDIT AGRICOLE pour un montant de 80 000 €, 100 000 € et 120 000 €. Il est décidé de retenir la proposition suivante :

Prêt taux fixe in fine

- Montant du Prêt : 100 000.00 €
- Taux fixe : 0.40 %
- Durée : 1 an
- Périodicité des échéances : annuelle
(mise à disposition des fonds : 03/2019, remboursement intégral des fonds : 03/2020)

SIEG : EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE « LES TERMES » aux Isserts pour habitation

Madame le Maire informe l'Assemblée que Monsieur LOUIS Alain a déposé un permis de construire en 2018 pour implanter son habitation rue des Termes lieu-dit Les Isserts à LANDOGNE.

Le SIEG du Puy de Dôme a établi un devis estimatif pour effectuer les travaux d'alimentation électrique de la parcelle. Il s'élève à la somme de 6200 € dont 700.00 € sont à la charge de la commune pour 120.00 mètres fouille remise suivant ce calcul :

Forfait de **500.00 €** jusqu'à 100 m
10.00 €/mètre supplémentaire jusqu'à 300 mètres
20 m x 10 € = **200 €**

QUESTIONS DIVERSES

-RODP ORANGE : chaque année ORANGE verse à la commune une redevance pour occupation du domaine public. ORANGE possède sur notre commune 7.807 kms de lignes téléphoniques aériennes et 0.051 kms de lignes téléphoniques souterraines. Pour l'année 2018 et suivant les calculs actualisés, la redevance s'élève à 410.90 €.

-L'ensemble du Conseil est invité pour assister à l'inauguration de la maison des associations qui se déroulera le 4 avril 2019.

-Tous les couteaux de la rototrancheuse sont à recharger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22H30.